

**LES JASMINES DU MOULIN**  
**NOTICE / REGLEMENT DU GITE**

**Article 1 : ARRIVEE à partir de 18h et avant 19h (de préférence)**

Merci de faire le maximum pour respecter les horaires d'arrivée, ce qui nous permet de vous accueillir et de faire un état des lieux d'entrée pour éviter tout litige.

**Article 2 : DEPART** avant 10h, sauf week-end, où vous pouvez partir jusqu'à 18h.  
Aucun remboursement ne sera effectué, si vous écourtez votre séjour.

**Article 3 – FETE** : Nous refusons catégoriquement les groupes dont le seul but est de faire une « méga fête bruyante ». Les fêtes sont autorisées dans la limite du raisonnable. Merci par avance de respecter la tranquillité du voisinage, notamment en soirée et la nuit. La musique est interdite de 22h à 7h du matin.

**Article 4 – VOISINAGE** : Les locataires devront préserver le caractère paisible du quartier. Les activités potentiellement « audible de l'extérieur du gîte » (piscine, barbecue, spa...) se feront dans le respect du voisinage. Les voisins se plaignent régulièrement du bruit en soirée et la nuit, auprès de la gendarmerie. Les locataires assumeront l'entière responsabilité des « tapages nocturnes ». **Nous sommes persuadés qu'il est possible de concilier un bon séjour (rigoler et s'amuser) et le respect de la tranquillité du voisinage. On compte sur vous !**

**Article 5 – CAPACITE 22 PERSONNES** : Nous louons le gîte pour 22 personnes maximum (adultes et enfants, de plus de 2 ans compris). Si vous ne respectez pas cette consigne la location prendra fin immédiatement et aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 6 – ELECTRICITE** : Afin de sensibiliser nos voyageurs à la consommation énergétique et parce qu'il y a de plus en plus de véhicules électriques, nous offrons une consommation de 100kw par jour d'électricité, au-delà la consommation vous sera refacturée. Attention, les radiateurs électriques de la véranda consomment beaucoup d'électricité, notamment si vous ouvrez/fermez la baie vitrée régulièrement. Pensez également à fermer les spas après utilisation, afin d'éviter une consommation électrique inutile.

**Article 7 – CHAUFFAGE** : Le gîte est chauffé principalement avec la cheminée (insert à granulés), les radiateurs électriques sont là en dépannage. (la notice pour la cheminée est affichée sur le côté gauche de celle-ci). Ne rien mettre devant la cheminée allumée. Ouvrir les portes et fenêtres entre la maison et la véranda, pour chauffer cette dernière.

**Article 8 – WC** : C'est une fausse septique, ne rien mettre d'autre que du papier wc dans les toilettes. Dans le cas où nous devrions faire intervenir un plombier en urgence car les toilettes sont bouchés, la facture sera prélevée sur votre caution.

**Article 9 – EAU CHAUDE** : Il y aura toujours de l'eau chaude dans la salle d'eau du bas grâce à un chauffe-eau instantané, le reste de la maison dépend de 3 ballons d'eau chaude.

**Article 10 – LITS SUPERPOSES SUPERIEURS** : Accès aux enfants de plus de 6 ans.

**Article 11 – POUBELLES** : Sortir les poubelles jeudi soir et les rentrer vendredi matin.

**Article 12 – INTERDICTION DE FUMER** : Il est formellement interdit de fumer dans la maison. Nous avons installé un banc et des cendriers sur le devant de la maison.

**Article 13 – ALARME** : Le gîte dispose d'un système d'alarme qui est désactivé lorsqu'il est loué. Ce système ne dispose d'aucune caméra, seulement des détecteurs de mouvement. Il est interdit de toucher aux différents appareils de l'alarme, ainsi que de débrancher la centrale située au-dessus de la bibliothèque sur le palier de l'étage.

**Article 14 – VOS ANIMAUX** : Nous sommes ravis d'accueillir les animaux. Nous vous demandons de nettoyer les poils avant votre départ et de ramasser les déjections.

**Article 15 – ROBOT TONDEUSE** : Ne pas toucher, ni arroser le robot tondeuse. Ne pas le soulever (si vous le soulever une alarme va se déclencher). Il n'apprécie pas du tout, les objets qui traînent dans la pelouse (jouets, tongs...). S'il est bloqué, merci de nous contacter rapidement. C'est grâce à votre collaboration que nous avons un beau jardin, bien tondu ☺.

**Article 16 – SPA :**

- Refermer les spa après chaque utilisation.
- Si erreur e90, nettoyer le filtre à l'eau et le remettre en place.

**Article 17 – PISCINE** : Pour la sécurité des jeunes enfants, pensez à retirer systématiquement l'échelle quand vous ne l'utilisez pas.

**Article 18 – JEUX EXTERIEURS** : Le trampoline, le toboggan et la balançoire sont réservés aux enfants.

**Article 19 – MINI FERME** : Ne rien donner à manger aux animaux, pensant bien faire vous pourriez les rendre malades. Il est interdit d'aller dans l'enclos des animaux.

**Article 20 – AVANT DE PARTIR :**

Nous vous remercions de rendre le gîte propre et rangé.

Ne pas oublier de fermer les fenêtres avant de partir et surtout les velux.

- Mettre le linge de maison à laver dans la baignoire (draps, serviettes de toilette, torchons, tapis de bain...). Attention de ne pas mettre les chiffons avec des produits ménagers sur les draps (l'eau de javel tâche les draps).
- Ne pas retirer les alèses des matelas.
- Vider le lave-vaisselle.
- Nettoyer le sol, les sanitaires et la cuisine (attention au four et au frigo).
- Nettoyer ce que vous avez utilisé (appareil à raclette, barbecue...).
- Vérifier que tout ce que vous avez utilisé a été rangé.
- Vider les poubelles (bacs poubelle à l'extérieur à côté du portail).
- Il est nécessaire de faire le code derrière vous pour fermer le portail.

En fonction de l'horaire d'arrivée des prochains locataires, nous pouvons faire ces tâches pour vous (supplément de 190€), consulter Honorine au préalable svp.

Dans le cas où le gîte ne serait pas rendu dans l'état où vous l'avez trouvé, nous serions dans l'obligation de prélever 190€ + 60€ de pénalités sur votre caution.

Nous sommes dans un souci constant d'amélioration. Toutes vos remarques et conseils seront appréciés. **Bon séjour ☺**

**L'équipe des jasmins du moulin**